

Burundi : accusé de "terrorisme", un journaliste clame son innocence

@rib News, 08/11/2012 â€“ Source AFPLe journaliste burundais Hassan Ruvakuki, condamné en première instance à la prison à perpétuité pour «terrorisme», a clamé son innocence jeudi à l'audience de son procès en appel à Gitega dans le centre du Burundi, a-t-on constaté sur place. M. Ruvakuki, journaliste du service en swahili de Radio France Internationale (RFI) et employé de la radio burundaise privée Bonesha, s'exprimait pour la première fois dans la procédure d'appel, commencée le 8 octobre mais régulièrement interrompue : le procès en était jeudi à son cinquantième jour d'audience seulement.

«Je ne suis pas un terroriste. Je ne l'ai jamais été et je ne le serai jamais», a martelé l'accusé. «Je suis journaliste», a-t-il ajouté. M. Ruvakuki est jugé aux côtés de 22 co-accusés. Le 20 juin, il avait été déclaré coupable d'avoir organisé une attaque lancée par une nouvelle rébellion à partir de la Tanzanie en novembre 2011, puis d'en avoir fait la publicité. L'attaque avait fait des dizaines de morts à Cankuzo, dans l'Est du Burundi. Le journaliste affirme qu'il se trouvait en Tanzanie pour un reportage sur cette rébellion. «Je ne nie pas être allé en Tanzanie en novembre 2011 pour couvrir la naissance d'une nouvelle rébellion. Mais j'y suis allé pour faire mon travail», a-t-il répondu jeudi. «Malgré j'ai été arrêté comme un voleur, traité comme un ennemi de la Nation et condamné comme le pire des criminels», déplore-t-il, «je demande aujourd'hui à être blanchi». En première instance, outre M. Ruvakuki, treize de ses co-accusés avaient été condamnés à la réclusion à perpétuité et neuf, accusés de complicité, avaient été copés de 15 ans prison. Jeudi, M. Ruvakuki a été entendu pendant deux heures. La défense s'est efforcée d'expliquer les conditions de travail d'un journaliste. Le procureur général, Emmanuel Nyandwi, estime que le simple fait que le journaliste soit entré clandestinement en Tanzanie, sans même l'autorisation préalable de son employeur burundais, démontre qu'il était lié au groupe «terroriste» qui a attaqué le Burundi. Le procureur a reconnu n'avoir pas d'autres preuves contre le journaliste. La défense a expliqué qu'agir ainsi est parfois nécessaire pour un journaliste dans ce genre d'enquêtes. S'agissant des co-accusés, la défense a aussi affirmé que des pièces à conviction avaient été trafiquées, notamment que les noms de certains d'entre eux avaient été rajoutés dans un carnet les incriminant, retrouvés sur l'un des accusés, ce que le procureur général a également reconnu. Des dizaines de diplomates occidentaux ont assisté au procès jeudi, aux côtés de membres de la société civile et de journalistes burundais. Le procès doit se poursuivre vendredi avec les réquisitoires et les plaidoiries. Le verdict devrait ensuite être rendu dans un délai de deux mois.